

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA RETENUE DES IMPÔTS À LA SOURCE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Comme le ministre ne l'ignore pas, l'industrie cinématographique de la Colombie-Britannique est révoltée par l'application récente des mesures fiscales qui obligent à retenir à la source l'impôt sur les cachets et les traitements des artistes et du personnel non résidents. Une grande réalisation a déjà été annulée et on craint que ces mesures ne nuisent à l'essor de l'industrie cinématographique en Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il prend à ce sujet pour que la Colombie-Britannique continue d'attirer les productions étrangères, qui apportent beaucoup de travail et d'avantages à son économie?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis gré de sa question à ma collègue, qui s'intéresse vivement à cet important sujet. Comme elle le sait, pour promouvoir et encourager l'industrie cinématographique au pays, j'ai donné instructions à mes services de rencontrer les représentants de cette industrie. Il y a déjà eu des rencontres, et d'autres vont avoir lieu ailleurs au pays. Nous espérons qu'il sera possible de mettre au point des directives et de faciliter les choses, comme cela s'est fait pour les directives concernant la recherche et le développement. La retenue à la source et d'autres questions importantes vont être examinées et, espérons-le, aplanies.

* * *

LES PORTS

LE STATUT DU PORT DE SAINT-JEAN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais quelques précisions au sujet de son annonce relativement à l'obtention du statut de société portuaire locale par le port de Saint-Jean. Peut-il dire à la Chambre si le Conseil d'administration de la Société canadienne des ports lui a officiellement présenté une demande en ce sens et si un décret du Conseil a déjà été approuvé? Dans l'affirmative, déposera-t-il la pétition et le décret du Conseil en même temps aujourd'hui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je devrai vérifier ce qui en est, mais la Société canadienne des ports a effectivement demandé que le port de Saint-Jean devienne une société portuaire aux termes de la loi. Je suis heureux de signaler que le député de la circonscription

Questions orales

en cause, le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines, a annoncé cette décision à Saint-Jean il y a plusieurs jours. Nous devons cette bonne nouvelle à ses efforts, à son travail, au temps qu'il y a consacré et aux solutions ingénieuses qu'il a trouvées.

LA DETTE DU PORT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au ministre des Transports, qui est un homme très bien renseigné. Comme il le sait, aux termes de la loi sur la Société canadienne des ports, la question de l'autonomie financière revêt une grande importance. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a radié la dette de 30 millions de dollars du port de Saint-Jean pour que celui-ci puisse respecter les dispositions de la loi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si je me rappelle bien, nous avons restructuré la dette du port de Saint-Jean, ce qui lui permet de satisfaire à toutes les exigences de la loi. Je ne pense pas cependant que nous ayons radié le montant important dont le député a parlé, mais nous avons effectué une restructuration de la dette. J'obtiendrai d'autres détails à ce sujet et je les transmettrai au député.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS À DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. A propos des 6 500 permis qui auraient été délivrés l'an dernier, principalement par des fonctionnaires, le ministre pourrait-il nous donner la ventilation par types de permis, c'est-à-dire demandes de statut de réfugié, demandes . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il poser sa question?

M. Heap: Je demande si le ministre peut nous donner la ventilation de ce chiffre, c'est-à-dire le nombre ayant demandé le statut de réfugié—je l'ai en effet avisé que je poserais cette question—le nombre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que s'il veut une réponse détaillée il y a une procédure différente pour parvenir au résultat. Le député peut-il, pour terminer son intervention, poser une question recevable?